



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Aménagement de voirie en vue d'insérer un aménagement cyclable le long du Boulevard des Droits de l'Homme, entre la rue Auguste Brunel (Vaulx-en-Velin) et l'avenue Général de Gaulle (Bron) (le détail du parcours est abordé dans l'annexe n°2).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Métropole du Grand Lyon

Raison sociale

Collectivité Territoriale

N° SIRET

2 0 0 0 4 6 9 7 7 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

SACCO

Cécile

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6a. Infrastructures routières Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'État, des départements, des communes et établissements	<p>Le projet consiste en des aménagements de voirie au droit de routes existantes avec notamment l'insertion d'un aménagement cyclable (pistes et bandes cyclables).</p> <p>Le linéaire d'aménagement cyclable du présent projet s'étend sur un linéaire d'environ 3,8 km</p>

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à créer un aménagement cyclable continu le long du Boulevard des Droits de l'Homme (Vaux-en-Velin/Bron) entre la rue Auguste Brunel (Vaux-en-Velin) et l'avenue Général de Gaulle sur la commune de Bron (cf Annexe 2).

Cette ambition doit contribuer au réaménagement du profil des différentes rues qu'elle traverse pour intégrer au mieux les modes actifs selon les exigences du Grand Lyon. En l'état, les aménagements cyclables existent mais ne garantissent pas un confort uniforme et acceptable.

Se reporter à l'annexe 5.

4.2 Objectifs du projet

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- offrir un espace public favorable à la pratique des modes actifs : piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes ;
- maintenir voire améliorer la qualité de desserte par les transports en communs selon les opportunités au regard de l'espace disponible et des besoins.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet portera sur :

- Les réseaux : éclairage public, signalisation lumineuse tricolore.
- La voirie : pose de bordures, reprise de revêtements de surface, insertion d'aménagements cyclables, aménagement de traversées piétonnes et d'arrêt de transport en commun.
- Les plantations : Plantations d'arbres d'alignements et/ou de strates basses

La circulation sera maintenue pendant la durée des travaux sur les voies publiques existantes. Toutefois, les travaux nécessiteront la mise en place d'alternats ou de sens uniques. Des fermetures ponctuelles pourront également être effectuées. Durant les phases de mise à sens unique ou de fermetures ponctuelles, des déviations seront mises en place et un plan de communication riverains sera mis en œuvre.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation les voies existantes au droit desquelles s'inscrit le projet verront leurs fonctionnalités maintenues. Elles seront dotées sur la totalité du linéaire d'aménagements cyclables dédiés et continus.

Les travaux permettront également d'offrir des espaces plus confortables pour les piétons (accessibilité PMR, traversées piétonnes, etc.).

Ainsi, le projet permettra de favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, en encourageant les déplacements cyclables, et piétons, en améliorant le confort d'arrêts de transport en commun et en sécurisant certains carrefours.

La mise en œuvre de plantations hautes et basses permettra d'apporter une qualité paysagère nouvelle; et contribuera à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet n'est pas soumis à déclaration au titre de loi sur l'eau :

soit les eaux pluviales sont rejetées à l'exutoire existant

soit la surface du rejet d'eau pluviales est inférieure à 1ha

soit l'étude de certaines portions sont rattachées à d'autre(s) projet(s)

- RGC et ITE : de L'Avenue Franklin Roosevelt jusqu'au croisement avec l'avenue Général de Gaulle, nous sommes en présence d'une Route à Grande Circulation et d'un réseau routier TE72 avec prescriptions particulières. Ainsi, dans ce cadre, les services du préfet ont été saisis pour ces 2 classifications, les demandes sont en cours d'analyse.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Linéaire de voie concernée - Surface	3,8 km Entre 15 000 m ² et 25 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 _____ ° 9 3 , 3 5 " 6 Lat. : 4 5 ° 7 5 , 8 5 " 4

Point de d'arrivée : Long. : 4 _____ ° 9 2 , 7 9 " 7 Lat. : 4 5 ° 7 2 , 7 1 " 9

Communes traversées :

Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Chassieu, Bron

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Document en vigueur : PLUH de la Métropole de Lyon.
Les zonages (annexe 8) sont directement issus du site pluh.grandlyon.com

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne traverse pas de zone d'intérêt écologique, faunistique, et floristique de type I ou II.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas en zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes traversées par le projet ne sont pas sur le littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un parc national, d'un parc marin, d'une réserve naturelle, d'une zone de conservation halieutique, ni d'un parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Lyon-Bron approuvé le 15 décembre 2016 par arrêté préfectoral n°PREF_DIA_BCI_2016_12_09_01.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le portail des zones humides Auvergne-Rhône Alpes ne recense aucune zone humide sur l'emprise du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Sur Vaulx-en-Velin : PPRNI Rhône Amont
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	APPROUVE => Arrêté préfectoral n°2007-1651 puis n°2008-1740 pour la révision
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE "Couloirs de l'Est Lyonnais" au niveau de Décines-Charpieu / Bron
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans une zone de captage d'eau destinée à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. En phase chantier les prélèvements d'eau se feront sur le réseau AEP de la métropole ou via des citernes de chantier.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'idée est d'avoir un nivellement projeté équivalent au niveau actuel. Le projet sera à l'origine de démolitions de voiries, trottoirs, etc... Les matériaux excédentaires seront au maximum valorisés ou gérés en tant que déchets dans les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'idée est d'avoir un nivellement projeté équivalent au niveau actuel. Les enrobés et bordures seront composés en tout ou partie de ressources naturelles du sol ou du sous-sol : dérivés pétroliers, roche
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone urbaine où la majeure partie des sols sont actuellement imperméables. Certaines sections possèdent des alignements d'arbres d'autre non. La création de bandes plantées et d'alignements d'arbres va dans le sens d'une homogénéité à l'échelle du projet et d'amélioration des conditions de vie pour la biodiversité existante. Le projet sera excédentaire en création de bandes plantées
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la requalification de voiries existantes. Il ne consomme ainsi pas d'espaces naturels ou agricoles, sauf sur le tronçon entre la rue Elisée Reclus et le boulevard de l'Europe, où la création d'un trottoir nécessite la réduction de champs (parcelles CE0038, 0039 sur Décines-Charpieu et parcelles BA 0011, 0025, CE 0020 sur Chassieu) pour un total de 2000m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé dans aucun périmètre de risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur Vaulx-en-Velin : PPRNI Rhône Amont
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la requalification de voiries existantes, non susceptible d'engendrer un risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de trafic supplémentaire. Il va dans le sens d'un apaisement des circulations et favorise les déplacements mode-doux et transports en commun. Il vise également à réduire le trafic routier. La phase chantier sera susceptible de générer des trafics poids-lourds pour la réalisation des travaux.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'a pas vocation à être source de bruit supplémentaire. Le projet se trouve au droit de voies routières faisant l'objet d'un classement sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apaisement des circulations va dans le sens d'une réduction des nuisances sonores liées au trafic automobile. En phase chantier, le projet sera source de bruit. Des moyens seront mis en œuvre pour éviter les nuisances sonores. Ces dernières
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux peuvent générer des odeurs et des nuisances olfactives. Cependant, le projet va dans le sens de favoriser les déplacements alternatifs à la voiture, et donc de pouvoir réduire les odeurs issus du
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les engins de chantier généreront ponctuellement des vibrations. L'incidence reste très faible car les vibrations ne se propagent qu'à faible distance. Par ailleurs, elles seront limitées dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, la réduction de l'emprise laissée à la circulation générale va permettre de réduire les vibrations vis à vis des riverains.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux seront principalement réalisés en journée. En phase exploitation, le projet s'intègre dans un milieu urbain, dans des zones déjà équipées d'un éclairage public, qui pourra être
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère que des effluents pluvieux (eaux de ruissellement). En phase exploitation, les eaux pluviales seront infiltrées au maximum dans les espaces verts.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent ne sera généré par le projet en dehors des eaux pluviales issues du ruissellement (voir ci-avant).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets seront générés lors de la phase chantier. Ceux-ci seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. La valorisation et la réutilisation des matériaux seront favorisées. Les déchets non réutilisables seront envoyés dans les filières agréées pour les déchets non dangereux, inertes et dangereux. En phase d'exploitation, le projet n'engendre pas de production de déchets non dangereux, inertes et dangereux. Les voiries seront entretenues par les services de la Métropole.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements se font dans une zone urbanisée. Le projet permettra de faciliter les déplacements piétons et vélos par la création de trottoirs et d'aménagements cyclables confortables.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet est construit pour avoir des conséquences positives pour l'environnement et le cadre de vie des habitants.

En effet, le projet vise à rendre les voies réaménagées plus urbaines et moins routières. L'apaisement des circulations permettra de réduire le bruit engendré par le trafic.

La réalisation d'aménagements dédiés aux mode-doux permettra de favoriser les déplacements piétons et cycles sur des axes aujourd'hui très peu favorables à ceux-ci. Probablement que cela incitera certains à délaisser la voiture pour le vélo, et donc à réduire la pollution en ville.

Par ailleurs, la mise en œuvre de plantations hautes et basses viendra améliorer la qualité paysagère globale et viendra lutter contre les îlots de chaleur urbains.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans un environnement urbain dense. Il va dans le sens d'une amélioration globale du cadre de vie et de l'environnement avec un apaisement des circulations permettant une réduction des nuisances sonores, la création de cheminements mode-doux confortables ainsi que de nouvelles plantations. La qualité de vie urbaine en sera donc améliorée.

Le projet s'apparente à des travaux de requalification sur lequel s'appliquera, en matière de maîtrise des nuisances de chantier, l'ensemble des réglementations qui y sont relatives.

Le projet ne générera donc à priori que des impacts positifs pour l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 5 : Complément à la rubrique 4.1 du CERFA : Nature du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 6 : Localisation des sites NATURA 2000 les plus proches	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 7 : Localisation des arbres d'alignement et des prescriptions relatives aux espaces végétalisés de la Métropole de Lyon	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 8 : Zonages auxquels le projet est soumis	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SACCO

Prénom Cécile

Qualité du signataire Directrice adjointe - Maitrise d'Ouvrage Urbaine

À Lyon

Fait le 20/06/2023

Signature du (des) demandeur(s)



